



## Conseil économique et social

Distr.: Générale  
27 août 2013\*

Français  
Original: Anglais

---

### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de l'environnement et du développement

#### Troisième session

Bangkok, 29-31 octobre 2013

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Vers la réalisation du développement durable en Asie et dans le Pacifique: définition des priorités de la région en matière de développement durable**

## **Vers la réalisation du développement durable en Asie et dans le Pacifique: définition des priorités de la région en matière de développement durable**

### **Note du secrétariat**

#### *Résumé*

Dans son document final, intitulé « L'avenir que nous voulons », la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a réaffirmé l'engagement politique de renforcer la coopération internationale face aux problèmes persistants en matière de développement durable pour tous, en particulier dans les pays en développement, et a souligné le rôle majeur joué par les commissions régionales dans la promotion de l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

Le secrétariat présente ici une vue d'ensemble des problèmes émergents et persistants en matière de développement durable et examine ses activités sur ces questions dans le contexte du suivi donné à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, y compris le rôle qu'il joue pour favoriser le dialogue entre les États membres sur l'établissement du programme régional dans le domaine du développement durable.

---

\* La soumission tardive du présent document est due à la nécessité d'y intégrer les contributions de diverses parties.

\*\* E/ESCAP/CED(3)/L.1.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	2
II. Vue d'ensemble de la situation régionale.....	3
III. Mesures prises par le secrétariat .....	8
IV. Efforts actuels et initiatives en cours du secrétariat .....	8
A. Politique en matière d'environnement et de développement.....	8
B. La sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie.....	11
C. Ressources en eau et assainissement .....	12
D. Un avenir urbain durable .....	14
E. Faciliter l'établissement du programme régional en matière de développement durable .....	16
V. Questions à examiner.....	17
A. Orientation du programme.....	17
B. Établissement du programme régional .....	18

## I. Introduction

1. Dans son document final, intitulé « L'avenir que nous voulons », la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a réaffirmé l'engagement politique de renforcer la coopération internationale face aux problèmes persistants en matière de développement durable pour tous, en particulier dans les pays en développement<sup>1</sup>.

2. Reconnaissant que, depuis 1992, il existait des domaines se caractérisant par des progrès insuffisants et des revers dans l'intégration des trois dimensions du développement durable<sup>2</sup>, situation aggravée par les multiples crises financière, économique, alimentaire et énergétique qui avaient mis en péril la capacité de tous les pays, en particulier les pays en développement, de réaliser le développement durable, la Conférence a préconisé un renforcement du cadre institutionnel axé sur l'intégration équilibrée des trois dimensions de développement durable.

3. Les manières dont le secrétariat soutiendra les États membres à la suite de la Conférence seront fonction des problèmes particuliers rencontrés par la région en matière de développement durable. Il importe en particulier de noter, sans préjuger des résultats du processus intergouvernemental, que le thème du développement durable est au premier plan des discussions sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

4. Le secrétariat donne ici un aperçu des problèmes persistants et émergents en matière de développement durable et, en particulier, pour ce qui est des principaux domaines de travail du secrétariat, à savoir la sécurité énergétique, la gestion des ressources en eau, le développement urbain durable et la durabilité environnementale.

<sup>1</sup> Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>2</sup> Les plans économique, environnemental et social sont les trois piliers du développement durable.

5. De plus, le secrétariat présente les activités qui sont les siennes pour faire face à ces problèmes et promouvoir une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. On trouvera à la section V du présent document des orientations sur les activités futures du secrétariat.

## II. Vue d'ensemble de la situation régionale

6. Au cours des dernières années, les pays en développement de la région Asie-Pacifique ont connu une croissance économique rapide car ils ont mis à profit les possibilités offertes par la mondialisation et le modèle de croissance basé sur les exportations. Des taux de croissance économique élevés ont permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté et se sont soldés par des avancées significatives en matière de développement.

7. L'accent mis sur des taux de croissance élevés s'est traduit également par des externalités environnementales et sociales importantes, d'où des coûts économiques réels. Une croissance non créatrice d'emplois, l'inflation, les disparités de revenus, l'insécurité énergétique et alimentaire, les coûts croissants de la congestion et l'expansion des taudis figurent au rang des difficultés les plus communément rencontrées. Il est alarmant de constater que les inégalités ont progressé dans beaucoup de pays de la région.

8. Les coûts cachés des stratégies de croissance axées sur l'utilisation intensive des ressources accroissent les risques à long terme pesant sur la région. Malgré l'importance des besoins non satisfaits, l'évolution de la croissance économique a engendré une augmentation considérable de l'utilisation des ressources par la région. Entre 1970 et 2005, la consommation intérieure de matières dans la région a plus que triplé, alors qu'elle a augmenté d'environ 50 % dans le reste du monde. Une analyse portant sur le capital naturel en rapide diminution, les incidences du climat, les catastrophes climatiques et les tendances en matière de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanisation met en lumière certains grands problèmes rencontrés dans ces domaines.

9. Dans la région de la CESAP, en 2010, 628 millions de personnes n'avaient pas accès à l'électricité et 1,8 million de personnes utilisaient la biomasse traditionnelle. Si l'efficacité énergétique dans les pays en développement de l'Asie et du Pacifique s'est considérablement améliorée au cours de la dernière décennie, des améliorations sont possibles qui pourraient favoriser la croissance économique. La région dépend des ressources renouvelables pour 10 % de sa production énergétique, mais la part des énergies renouvelables dans la production énergétique totale a baissé au cours des 10 dernières années.

10. Parmi les questions essentielles, l'accès aux services énergétiques, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de la part des sources d'énergie renouvelables constituent des priorités en matière de sécurité énergétique, comme l'a constaté le Forum Asie-Pacifique de l'énergie qui s'est tenu à Vladivostok (Fédération de Russie), du 27 au 30 mai 2013<sup>3</sup>.

11. Dans sa résolution 67/215, l'Assemblée générale a proclamé la décennie 2014-2024 Décennie des Nations Unies de l'énergie durable pour tous, et a souligné qu'il fallait améliorer l'accès à des services et ressources

<sup>3</sup> Pour de plus amples informations sur le Forum Asie-Pacifique de l'énergie, voir E/ESCAP/CED(3)/2. Pour le rapport du Forum, voir E/ESCAP/APEF/3.

énergétiques fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement rationnels pour le développement durable. À cette fin, l'Assemblée a aussi souligné l'importance d'améliorer l'efficacité énergétique, d'accroître la part des énergies renouvelables et de disposer de technologies propres et à haut rendement énergétique. Le Secrétaire général a lancé une initiative intitulée « Énergie durable pour tous » à l'appui de la Décennie.

12. La pression se fait croissante sur les capacités de charge de l'environnement limitées qui sous-tendent les systèmes socioéconomiques. L'épuisement du capital naturel est lié à la demande croissante de produits agricoles utilisés comme intrants dans la production industrielle et, d'autre part, d'énergie. Étant donné cette demande croissante, les terres doivent fournir un éventail plus large de services écosystémiques alors même que leur exploitation excessive fragilise leur capacité en la matière. Signe inquiétant, l'évolution de la sécurité alimentaire et de la production agricole montre que la capacité de charge de l'environnement a atteint ses limites. La production en Asie de cultures non alimentaires se développe aux dépens des cultures alimentaires. Celle de matières premières pour les biocarburants constitue une source particulière de concurrence en termes de production alimentaire. La production non alimentaire se concentre dans plusieurs grands pays, notamment ceux dans lesquels la proportion des personnes souffrant de la faim s'accroît ou bien là où la pénurie alimentaire s'aggrave.

13. Les pressions qui s'exercent sur les systèmes naturels concernent également le secteur de l'eau. De même que la demande croissante d'énergie a pesé sur la production alimentaire, de même la demande croissante d'eau risque d'avoir les mêmes effets si les tendances actuelles se maintiennent. L'Asie et le Pacifique disposent certes des ressources en eau les plus faibles par habitant, mais cette région en utilise dans le monde la proportion la plus grande à partir des sources renouvelables disponibles. La région est aussi parmi les plus vulnérables aux catastrophes climatiques.

14. Les problèmes liés à l'eau en matière d'accès, d'épuisement, de pollution, d'assainissement et de catastrophe dans la région Asie-Pacifique continuent de s'aggraver et parfois s'accumulent au sein même d'un pays. Les multiples problèmes liés à l'eau en matière d'accès, d'épuisement, de pollution et de catastrophe dans la région Asie-Pacifique présentent différents éléments de la sécurité de l'eau. Un pays confronté à ces problèmes conjugués est particulièrement vulnérable au manque d'eau, ce qui peut entraver les efforts déployés pour promouvoir son programme de développement.

15. Le manque d'eau pèse sur la sécurité alimentaire à cause de la moindre disponibilité de ressources en eau pour l'irrigation et sur la santé humaine à cause de l'incapacité de gérer les déchets humains; il en résulte une contamination des ressources en eau et une augmentation du nombre des agents pathogènes dans l'eau. Il retentit aussi sur la durabilité environnementale dans la mesure où les pays disposent de moins de ressources en eau.

16. Entre 1990 et 2010, la proportion de la population de la région ayant accès à l'eau potable est passée de 73 % à 88 %; dans la région, environ 1,5 milliard de personnes ont donc pu avoir accès à l'eau potable durant la même période. Toutefois, des disparités importantes existent entre les zones rurales et les zones urbaines quant à la proportion de la population ayant accès à l'eau potable, étant donné les taux élevés de développement

économique et les processus d'urbanisation. On observe ce phénomène même dans les économies les plus développées et dans les zones urbaines, avec des variations importantes<sup>4</sup>.

17. Dans le rapport 2012 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, établi conjointement par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (UNISDR), il a été noté que 74,6 % des décès survenus dans le monde entre 1970 et 2011 à la suite de catastrophes concernaient l'Asie et le Pacifique, soit un coût de 294,8 milliards de dollars ou encore 80 % des pertes mondiales totales résultant de catastrophes en 2011<sup>5</sup>.

18. Malgré les progrès accomplis concernant l'accès à de meilleurs services d'assainissement dans les zones rurales de la région, plus de la moitié de la population rurale est toujours privée d'accès à de meilleurs services d'assainissement dans de nombreux pays. De plus, de 80 à 90 % de toutes les eaux usées générées dans les pays en développement se déversent directement dans les eaux de surface sans aucun traitement<sup>6</sup>. La mauvaise gestion de l'assainissement et des eaux usées dans les pays en développement se traduit par la contamination des sources d'eau douce, qui est une des principales causes de maladie et de décès et compromet également la santé des écosystèmes.

19. La croissance démographique, l'urbanisation rapide et l'impact des changements climatiques rendront encore plus complexes les questions liées à l'eau, d'autant plus que beaucoup d'agglomérations asiatiques sont situées dans des zones à risque élevé et extrême, telles que les plaines inondables, les deltas et les régions côtières.

20. Environ 46 % de la population de la région Asie-Pacifique, soit 1,96 milliard de personnes, vivaient en zone urbaine en 2012, ce qui équivaut à une augmentation de 2,4 % par rapport à l'année précédente<sup>7</sup>. En 2020, la population urbaine devrait atteindre 50 %, soit une croissance absolue d'approximativement 500 millions de personnes<sup>8</sup>. La croissance du nombre et de la taille des mégapoles (c'est-à-dire des villes ayant une population de plus de 10 millions d'habitants) en Asie et dans le Pacifique continue de représenter une tendance régionale importante. En 2025, le nombre total des mégapoles devrait atteindre 37 à l'échelon mondial, et 23 rien que pour l'Asie<sup>9</sup>.

21. Il reste que la population urbaine de la région est pour l'essentiel constituée par les villes petites et moyennes, qui enregistrent une part

<sup>4</sup> ESCAP *Statistical Yearbook 2013* (à paraître).

<sup>5</sup> Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction des catastrophes, *Reducing Vulnerability and Exposure to Disasters: the Asia-Pacific Disaster Report* (Bangkok, 2012).

<sup>6</sup> Nations Unies, « Water: A Matter of Life and Death », Année internationale de l'eau douce 2003, Département de l'information des Nations Unies, 2002. Disponible à l'adresse: [www.un.org/events/water/factsheet.pdf](http://www.un.org/events/water/factsheet.pdf).

<sup>7</sup> ESCAP *Statistical Yearbook 2013* (à paraître).

<sup>8</sup> ONU-Habitat, *Cities and Climate Change Initiative—Asia-Pacific, Regional Strategy*, Fukuoka, Japon, 2011.

<sup>9</sup> Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *World Population Prospects: The 2012 Revision, Highlights and Advance Tables*. ESA/P/WP.228 (New York, 2013). Disponible à l'adresse: [http://esa.un.org/wpp/Documentation/pdf/WPP2012\\_HIGHLIGHTS.pdf](http://esa.un.org/wpp/Documentation/pdf/WPP2012_HIGHLIGHTS.pdf).

importante des taux de croissance élevés. Deux milliards de personnes habitent dans les zones urbaines de taille moyenne, dont le taux de croissance démographique dépasse celui des villes plus grandes. Le fait de répondre aux besoins des zones urbaines de taille moyenne est donc particulièrement décisif pour le développement.

22. La région de l'Asie et du Pacifique ne cesse de s'urbaniser. Les caractéristiques de cette croissance ne sont pas les mêmes d'une sous-région à l'autre et d'un pays à l'autre. Cependant, si l'urbanisation est liée à des niveaux supérieurs de développement dans la région, avec des agglomérations urbaines qui comptent pour environ 80 % de l'activité économique de la région, cette croissance pose aussi des problèmes considérables en matière de développement durable et inclusif.

23. Nombre des avantages que l'urbanisation présente pour un pays tiennent aux économies d'échelle qui permettent de fournir d'une manière plus rentable les services essentiels que sont, par exemple, les transports, la santé et l'éducation. Toutefois, en raison des pressions et des exigences liées à la rapidité des taux de croissance ou d'une mauvaise gestion de l'urbanisation, la région est également confrontée à des problèmes importants. Il est possible de quantifier certains de ces problèmes, tels que l'accès inadéquat à l'eau, la propagation des maladies transmissibles et la pénurie de logements appropriés et d'un coût abordable. En 2009, par exemple, plus d'un demi-milliard d'habitants de la région vivaient dans des taudis et n'avaient pas même accès à l'un des besoins fondamentaux suivants: la sécurité d'occupation du logement; la qualité et la durabilité structurelles du logement; l'accès à l'eau potable; l'accès à des installations d'assainissement; et une surface habitable suffisante<sup>10</sup>. Ce chiffre représente 30 % de la population urbaine de la région et 60 % de la population mondiale vivant dans des taudis. Le problème posé par les habitants des taudis est particulier aigu dans les pays de la région à faible revenu où près de deux tiers de la population urbaine vit dans des taudis<sup>11</sup>.

24. Suscitant un intérêt croissant bien que moins mesurables, certains indicateurs environnementaux de base sont nécessaires pour assurer la transition vers des modèles urbains de croissance plus durables. Le taux et les modèles de croissance urbaine exercent une énorme pression sur les services écosystémiques, d'autres ressources et capacités ainsi que les cadres institutionnels existants. Il faut recourir de manière urgente à de nouvelles approches de ces contraintes car il est de plus en plus manifeste que les méthodes utilisées jusque-là ne peuvent plus répondre aux attentes de ce siècle en matière de croissance urbaine.

25. Les problèmes liés à la pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique se sont accrus au cours des dernières années, tant à l'échelon des villes que dans un contexte transfrontière<sup>12</sup>. Les projets de construction de 1000 centrales électriques au charbon dans la région<sup>13</sup>, qui sont très polluantes, montre la nécessité pour les responsables politiques de se pencher au plus tôt sur la transition vers des modèles de croissance économique plus verts et plus écoefficientes.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Voir [www.unescap.org/news/un-escap-calls-urgent-regional-action-improve-asia-pacific-air-quality](http://www.unescap.org/news/un-escap-calls-urgent-regional-action-improve-asia-pacific-air-quality).

<sup>13</sup> Assad W. Razzouk, « Power-hungry Asian countries set to roast the planet », *Bangkok Post*, 5 juillet 2013.

26. L'inadéquation entre les stratégies de croissance économique conventionnelles et les problèmes auxquels la région Asie-Pacifique est confrontée est de plus en plus manifeste. L'accent mis sur des taux de croissance élevés à court terme s'est traduit par des externalités environnementales et sociales importantes, d'où des coûts économiques réels à long terme.

27. Nombre de parties prenantes, telles que les pouvoirs publics, les instituts de recherche et les organisations de la société civile, examinent de plus près les approches économiques qui sont actuellement mises en œuvre pour promouvoir le développement durable. Les problèmes et les méthodes diffèrent d'un pays à l'autre et d'un secteur à l'autre, comme en témoigne l'éventail des initiatives prises par les États membres. Consciente que la croissance économique « a eu un coût environnemental considérable et n'a pas profité à tous les segments de la population<sup>14</sup> », la Malaisie, par l'élaboration d'un nouveau modèle économique, veut être une « économie développée et compétitive où chacun jouisse d'une haute qualité de vie, après avoir atteint un niveau de revenu élevé résultant d'une croissance inclusive et durable d'ici à 2020<sup>15</sup> ». Parallèlement, la Thaïlande a incorporé la notion de faible intensité de carbone et la philosophie de « l'économie de suffisance » dans son onzième plan quinquennal, l'Inde a pris en compte les valeurs écologiques dans sa comptabilité nationale et le Bhoutan a utilisé les mesures du bonheur national brut comme base de planification.

28. En matière de croissance verte, le Kazakhstan est l'un des principaux acteurs de la région. Outre l'adoption du Plan de croissance verte nationale du Kazakhstan, ce pays a commencé à prendre des mesures spécifiques dans le domaine de l'économie verte. Le Cambodge, autre exemple, a approuvé un plan national stratégique et de politique pour la croissance verte (2013-2030) en mars 2013, après avoir adopté une feuille de route nationale pour la croissance verte. De même, le Viet Nam a adopté une « Stratégie nationale de croissance verte pour la période 2011-2020 avec une vision à l'horizon 2050<sup>16</sup> ». L'introduction d'une réforme fiscale environnementale au Viet Nam en 2012 pourrait s'avérer une réussite car elle est susceptible de se solder par de nombreux résultats environnementaux, sociaux et économiques bénéfiques.

29. Il est possible de tirer des enseignements de ces efforts et de partager d'autres expériences pratiques menées dans la région. Les initiatives régionales et interrégionales peuvent jouer un rôle important pour la promotion de la croissance verte dans la région. Parmi ces initiatives, on pourrait compter le Partenariat pour une passerelle verte qui a été élaboré par le gouvernement kazakh, favorablement accueilli lors de la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe<sup>17</sup> » comme un mécanisme de mise en œuvre de l'Initiative pour une passerelle verte d'Astana<sup>18</sup> et salué dans le document final de Rio+20.

<sup>14</sup> Conseil national consultatif économique de Malaisie, *New Economic Model For Malaysia, Part 1 Strategic Policy Directions*, Putraya, NEAC, 2009. Disponible à l'adresse: [www.btimes.com.my/Current\\_News/BTIMES/Econ2007\\_pdf/New%20Economic%20Model](http://www.btimes.com.my/Current_News/BTIMES/Econ2007_pdf/New%20Economic%20Model).

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Viet Nam, *Viet Nam National Green Growth Strategy*, Hanoi, 2012. Disponible à l'adresse: [www.greengrowth-elearning.org/pdf/VietNam-GreenGrowth-Strategy.pdf](http://www.greengrowth-elearning.org/pdf/VietNam-GreenGrowth-Strategy.pdf).

<sup>17</sup> La Conférence s'est tenue à Astana du 21 au 23 septembre 2011. Pour de plus amples informations sur la Conférence, voir: [www.unece.org/env/efe/Astana/welcome.html](http://www.unece.org/env/efe/Astana/welcome.html).

<sup>18</sup> L'Initiative a été adoptée à la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique le 2 octobre 2010 (E/ESCAP/MCED(6)/13).

### III. Mesures prises par le secrétariat

30. Le secrétariat, conformément à son programme actuel de travail, entreprend des activités de renforcement des capacités, met en œuvre des projets pilotes, facilite le partage des meilleures pratiques, aide à la prise de décision pour le développement durable et promeut une croissance économique de qualité.

31. Le renforcement de l'assistance fournie aux États membres par le secrétariat vise à fournir à leurs politiques l'appui général nécessaire pour s'atteler aux questions d'environnement et de développement, ainsi qu'aux questions sectorielles relevant de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, et des villes et établissements humains durables.

32. L'importance reconnue à l'économie verte par Rio+20 dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, en tant qu'un des outils importants disponibles pour la réalisation du développement durable<sup>19</sup>, ainsi que les accords régionaux<sup>20</sup> et les demandes d'aide formulées constamment par les États membres, permettent au secrétariat d'orienter de manière décisive ses activités. Outre l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, le document final de Rio+20 a recensé un certain nombre de domaines thématiques et de questions intersectorielles liés au cadre d'action et de suivi qui concernent directement l'action de la CESAP.

33. La coopération régionale sera essentielle pour faire face aux nombreux problèmes d'environnement et de développement de la région. En réponse aux demandes des pays membres et aux exigences requises pour soutenir les processus mondiaux, tels que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui vient d'être créé, le secrétariat continuera à organiser des réunions pour les gouvernements et autres parties prenantes afin de contribuer à l'établissement du programme régional et d'identifier les perspectives régionales.

### IV. Efforts actuels et initiatives en cours du secrétariat

#### A. Politique en matière d'environnement et de développement

34. Le secrétariat met en œuvre les décisions de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le

<sup>19</sup> Dans le document final de Rio+20, « L'avenir que nous voulons », les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau se sont penchés sur la question de l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, en tant qu'un des outils importants disponibles pour la réalisation du développement durable. À cet égard, ils ont reconnu que l'économie verte permettrait de mieux gérer les ressources naturelles d'une manière durable et avec des effets négatifs moindres sur l'environnement, d'accroître l'efficacité des ressources et de réduire la quantité des déchets.

<sup>20</sup> Dans sa résolution 67/3 sur la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, la Commission a accueilli avec satisfaction et apprécié les résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010), dont la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010). Dans la Déclaration, les ministres de l'environnement et du développement ainsi que les chefs des délégations des membres et membres associés de la CESAP ont reconnu que la croissance verte, telle qu'adaptée à la situation particulière de chaque pays et telle qu'on l'entend dans le contexte du développement durable, constitue l'une des approches pour soutenir la croissance économique rapide, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la durabilité environnementale (voir E/ESCAP/67/8).

Pacifique et Rio+20 en renforçant son assistance, à la demande des États membres, sous la forme d'activités de formation et de missions consultatives et par l'élaboration d'outils d'aide à la décision et à la formulation de politiques.

35. L'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement durable, y compris l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et la promotion d'une intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable figurent au nombre des principaux domaines de cette assistance. Il convient de relever que les commissions régionales sont instamment priées d'accorder la priorité au développement durable, en particulier par un renforcement des capacités plus efficace et plus efficient, l'élaboration et la mise en œuvre d'accords et arrangements régionaux selon qu'il convient, ainsi que l'échange d'informations, des meilleures pratiques et des enseignements acquis. On trouvera ci-dessous certains éléments saillants de ces activités.

36. Le secrétariat entreprend des études sur les politiques qui évaluent un éventail de possibilités d'action pour aider les pays à opérer leur transition vers la réalisation du développement durable. La plus complète, jusqu'à présent, est la Feuille de route pour la croissance verte à faible intensité de carbone pour l'Asie et le Pacifique, publiée en avril 2012, qui fournit des orientations précises et des options applicables pour assurer la transition vers une approche de la croissance verte ayant pour but de parvenir à une économie permettant une utilisation rationnelle des ressources. Rédigée principalement à l'intention des responsables politiques, cette feuille de route est destinée à aider les pays à tirer parti de deux grands défis, à savoir les contraintes en matière de ressources et la crise climatique, en les transformant en des moyens de croissance économique pour réduire la pauvreté compte tenu de la situation de chaque pays. La feuille de route contient 63 fiches d'information, 51 études de cas et sept documents d'orientation. Sur demande, le secrétariat en a assuré la publication pour plus de 1000 décideurs de 44 États membres.

37. Pour faire en sorte que les politiques de développement durable se traduisent de manière efficace en actions concrètes au niveau national, il faut que les pays, entre autres choses, mettent en place des méthodes et des indicateurs plus généraux pour l'évaluation des changements de systèmes vers le développement durable et améliorent leur capacité de mesurer les différentes options de politique au-delà des analyses économiques traditionnelles. Afin de contribuer davantage aux efforts menés par les responsables politiques en vue d'évaluer l'éventail des facteurs sociaux, environnementaux et économiques et leur intégration dans la planification du développement, le secrétariat effectue des recherches axées sur les politiques, qui ont pour but d'élaborer des outils de prise de décision, notamment des indicateurs et des modèles économiques pertinents prenant compte la qualité de la croissance économique dans le cadre de l'analyse. Mise en œuvre en partenariat avec l'Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (Australie), cette initiative se traduit par une adaptation des meilleurs modèles de modélisation économique afin de procéder à l'examen de paramètres socioéconomiques clés: utilisation des ressources, création d'emplois, inégalités, modèles de consommation, flux d'investissements et niveaux d'endettement. Le secrétariat a fait appel en la matière à des experts d'un grand nombre de disciplines par le biais du Dialogue d'experts sur la qualité de la croissance, qui s'est tenu à Bangkok du 14 au 16 novembre 2012, et d'activités de suivi constituées par un voyage d'étude organisé à

l'intention des concepteurs de modèles économiques en septembre 2013. Un soutien accru dans ce domaine est fourni en partenariat avec d'autres organismes du système des Nations Unies.

38. Le secrétariat a également entrepris des initiatives pour renforcer et accroître en Asie et dans le Pacifique le bassin de professionnels qui maîtrisent les politiques de développement durable et leur application dans différents contextes nationaux. En partenariat avec l'Agence de coopération internationale de la République de Corée, le Gouvernement britannique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, il a créé un outil d'apprentissage en ligne ([www.greengrowth-elearning.org/lms](http://www.greengrowth-elearning.org/lms)). Ce premier cours en ligne, intitulé « Éléments fondamentaux de la croissance verte » et d'une durée de six semaines, a été proposé 14 fois. À ce jour, 900 décideurs de 59 pays de la région Asie-Pacifique ont suivi ce cours.

39. Pour veiller au bon déroulement du cours à l'échelon de chaque pays, le secrétariat travaille en partenariat avec des institutions nationales qui font office de centres nationaux d'apprentissage en ligne. En juillet 2013, des centres de ce type avaient été créés dans les pays suivants: Brunéi Darussalam, Inde, Kazakhstan, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam. Le secrétariat a aussi organisé des séminaires de formation d'instructeurs de septembre 2012 à juin 2013. Cinq cents responsables politiques de neuf pays de la région Asie-Pacifique ont bénéficié d'une formation et participé à diverses activités de formation et d'élaboration de politiques dans leurs pays respectifs.

40. Pour répondre aux besoins des décideurs et des parties prenantes de la région, un nouveau cours d'apprentissage en ligne sera lancé à la fin de 2013 sur la base de la Feuille de route pour la croissance verte à faible intensité de carbone. Ce cours portera sur les principaux éléments liés au développement de la croissance verte à faible intensité de carbone. Deux cours thématiques supplémentaires sur « les villes vivables » et « le soutien de la croissance » sont également en cours d'élaboration.

41. À la demande du Ministère mongol de la nature, de l'environnement et du développement vert, le secrétariat aide ce dernier à entreprendre un programme de renforcement des capacités, qui inclut la poursuite de l'élaboration de la feuille de route nationale du pays sur le développement vert. Le secrétariat a apporté un soutien analogue au Gouvernement cambodgien en vue de l'élaboration de la Feuille de route nationale pour la croissance verte, qui est désormais le document de planification nationale à mettre en œuvre par la Commission nationale de la croissance verte du Cambodge, récemment établie. Il a également entrepris des activités en Mongolie en partenariat avec l'Institut des stratégies environnementales mondiales, qui ont commencé par le lancement d'un programme de développement des capacités et par une réunion consultative sur la Feuille de route nationale pour le développement vert du pays.

42. Le secrétariat a aussi fourni aux États membres une aide en matière de développement des capacités au moyen du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte (SINGG), mis sur pied il y a sept ans. En partenariat avec le secrétariat du SINGG, qui est soutenu par le Ministère de l'environnement de la République de Corée, le secrétariat de la CESAP a organisé des forums annuels de consultations politiques ayant pour thèmes « Le double avantage de l'écologie et de l'économie » (2012) et « La biodiversité pour un développement durable » (2013). Trente-cinq

responsables politiques de 20 États membres ont bénéficié de ces consultations. Le secrétariat a aussi organisé le Programme de formation de dirigeants pour la croissance verte dispensé au titre de l'Initiative de Séoul, un cours intensif de formation d'une durée de deux semaines, qui est proposé chaque année depuis 2006. Le cours de 2013 se tiendra à Incheon (République de Corée) du 15 au 25 octobre.

43. Par le biais du SINGG, le secrétariat a fourni son expertise et son aide financière au Cambodge, à la Mongolie, au Pakistan et à la République démocratique populaire lao dans le cadre de la mise en œuvre de projets pilotes sur l'élaboration de directives relatives à la gestion des déchets et des déchets électroniques, sur la sensibilisation aux questions environnementales et sur l'élaboration de matériels pédagogiques et de formation nationaux ayant trait aux politiques de croissance verte à faible intensité de carbone.

## **B. La sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie**

44. La région Asie-Pacifique est aux prises avec un certain nombre de questions et de problèmes qui touchent à la sécurité énergétique et à l'utilisation durable de l'énergie. Certaines des contraintes les plus fréquentes sont essentiellement liées à la nécessité d'établir des politiques et des stratégies claires, ainsi qu'à celle de mettre en place des arrangements institutionnels appropriés et des mécanismes financiers solides. En particulier, la planification du secteur de l'énergie dans la région est souvent confrontée à la nécessité d'établir des liens plus précis avec les objectifs de développement durable et porte avant tout sur l'offre et la demande d'énergie pour la croissance économique.

45. Il existe deux manières d'aborder l'intégration de l'énergie pour le développement durable. La première consiste à intégrer les questions énergétiques dans l'ensemble de la politique nationale de développement qui oriente les politiques sectorielles comme celles de l'industrie, des transports, de l'éducation, de la santé et de l'environnement, afin de définir clairement le rôle de l'énergie. L'autre approche consiste à continuer d'intégrer les trois piliers du développement durable dans les politiques énergétiques sectorielles.

46. Le secrétariat met en œuvre un projet sur l'accès à l'énergie qui s'appuie sur le partenariat public-privé en faveur des pauvres, lui-même fondé sur un modèle qui a été élaboré en Indonésie il y a 10 ans. Dans le cadre de ce projet, la communauté utilise les revenus issus de l'électricité générée par une mini-centrale hydroélectrique pour aider ses habitants pauvres, tandis que l'installation est gérée par un dispositif coopératif. Le nombre des membres de la coopérative a augmenté au fil des ans, ce qui a permis de renforcer la communauté. Le secrétariat collabore avec le Fonds international de développement agricole en République démocratique populaire lao et au Népal pour formuler des recommandations de politique en vue de l'adoption du modèle fondé sur les activités menées dans le contexte de chaque pays.

47. L'exemple indonésien montre qu'il est important de pouvoir faire de l'énergie un moyen efficace de développement qui aille au-delà de l'assurance de l'approvisionnement. L'énergie n'est pas seulement une contribution fondamentale à la croissance économique: elle sert aussi de base au développement social. La sécurité énergétique à tous les niveaux, c'est-à-dire à l'échelon des ménages, du pays et de la région, a besoin d'être

renforcée comme il en a été largement question lors du Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

48. Il arrive souvent que l'on ne considère pas d'une manière globale les liens entre l'énergie et son utilisation productive en vue de générer des revenus et un environnement meilleur. Le Projet du Compte pour le développement sur la coopération Sud-Sud vise à développer l'accessibilité financière des solutions en matière d'énergie durable en Asie et dans le Pacifique. Il s'efforce d'élargir la participation des parties prenantes en s'attachant à une meilleure compréhension de la chaîne de valeur en vue de permettre un transfert de technologie efficace entre les pays en développement, qui soit adaptable aux conditions locales et apporte une valeur ajoutée au processus de développement.

49. L'efficacité énergétique doit être reconnue comme un instrument économique important non seulement pour améliorer l'efficacité d'une économie, mais aussi pour aider à la réalisation des objectifs sociaux et environnementaux. Dans les stratégies nationales de développement, le rôle joué par le renforcement des capacités pour développer et faire largement connaître l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables doit être reconnu plus clairement à l'appui du développement durable et des résultats de Rio+20.

50. En collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, le secrétariat encourage le secteur privé à veiller activement à l'efficacité énergétique par le partage des données d'expérience entre les pays d'Asie du Sud et du Sud-Ouest, d'Asie du Sud-Est, d'Asie de l'Est et du Nord-Est et ceux de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale. En particulier, en vue d'harmoniser les politiques sur l'efficacité énergétique en Asie du Nord et en Asie centrale, une base de données sur les politiques d'efficacité énergétique est en cours d'élaboration. Cette base de données vise à compléter une base de données mondiale en la matière, qui a été élaborée par l'Agence internationale de l'énergie.

### **C. Ressources en eau et assainissement**

51. La gestion des ressources en eau doit être prioritaire, globale et intégrée pour répondre efficacement aux problèmes posés par la pénurie d'eau, assurer la fourniture des services des eaux, tels que l'approvisionnement et l'assainissement, et régler les questions relatives à l'agriculture, aux pêcheries, à l'hydroélectricité et à l'environnement. Une gestion de cette nature est aussi nécessaire pour favoriser la résilience aux catastrophes liées à l'eau, telles que les inondations, les sécheresses, les cyclones, la pollution des eaux, les glissements de terrain et l'érosion.

52. Une meilleure gouvernance globale de l'eau est essentielle pour une sécurité hydrique accrue. Même si beaucoup de pays membres disposent déjà de politiques, dispositions législatives et plans de cet ordre, il leur reste encore à les mettre en œuvre. De nombreux investissements récents en matière de ressources en eau ne tiennent pas compte des bonnes pratiques d'assainissement dans le cadre du réseau global d'alimentation en eau. Ces investissements ne présentent que des avantages à court terme et ne sont pas durables.

53. Le secrétariat participe à un certain nombre de projets de travaux normatifs et analytiques qui concernent la gestion des ressources en eau, l'atténuation des catastrophes et l'assainissement. Ils comprennent un

ensemble de rapports sur l'efficacité de l'eau, notamment la série de publications suivantes sur les ressources en eau: *Developing Innovative Strategies for Flood-resilient Cities*; *Climate Change Adaptation for Water Management in a Green Economy*; *The Status of the Water-Food-Energy Nexus in Asia and the Pacific*; et *Development Financing for Tangible Results: A Paradigm Shift to Impact Investing and Outcome Models, The Case of Sanitation in Asia*. Il travaille aussi avec ONU-Eau à une publication commune, *Water Security and the Global Water Agenda - A UN-Water Analytical Brief* et à la série des rapports mondiaux sur la mise en valeur des ressources en eau. De plus, le secrétariat a contribué à la publication de la Banque asiatique de développement *Framework Document on Water and Climate Change Adaptation – For Leaders and Policy-makers in the Asia-Pacific Region* et à l'édition 2013 de l'*Asian Water Development Outlook*.

54. En tant que membre d'ONU-Eau, le secrétariat copréside l'Équipe spéciale d'ONU-Eau sur la sécurité de l'eau et l'Équipe spéciale d'ONU-Eau sur la coordination au niveau régional. C'est aussi un membre clé du Forum Asie-Pacifique de l'eau, dans la mesure où il appuie ses programmes. En matière de renforcement des capacités, le secrétariat coorganise depuis 2009, en association avec différents partenaires, une série de programmes de formation d'instructeurs sur des thèmes liés à l'eau, comme par exemple la gestion des données hydrologiques, la gestion des organisations des bassins fluviaux, le règlement des conflits, la gestion intégrée des bassins lacustres, la gestion intégrée des inondations urbaines et la gestion internationale des ressources en eau en tant qu'outil adaptatif pour gérer le changement climatique.

55. La soixante-neuvième session de la Commission a eu pour thème « Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures », ce qui a été l'occasion d'appeler à une meilleure gouvernance, assortie de solutions plus durables qui seraient mieux intégrées et offriraient des stratégies de développement plus larges. Lors de cette session, les pays membres ont adopté la résolution 69/8 « Renforcer le partage du savoir et la coopération en matière de gestion intégrée des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique » et la résolution 69/12 « Renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique ». Plus précisément, dans la résolution 69/8, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de travailler en coordination avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux pour utiliser efficacement les technologies et l'innovation; de faciliter le partage, par les membres et membres associés aux niveaux régional et sous-régional, des données d'expérience, des bonnes pratiques et des technologies; de continuer de fournir et d'appuyer, en consultation avec les membres et membres associés, un programme de développement des capacités permettant d'assurer la résilience aux catastrophes liées à l'eau et de gérer les risques liés à l'eau dans les pays de l'Asie et du Pacifique, qui soit adapté aux différents groupes de parties prenantes par le partage du savoir; et de prendre des mesures appropriées pour sensibiliser le public à l'importance de l'intégration de l'eau dans le développement durable dans le cadre du mandat et du programme de travail du secrétariat. Ces résolutions sont conformes aux paragraphes 119 et 120 du document final de Rio+20, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau ont reconnu « que l'eau est au cœur du développement durable » et se sont déclarés résolus à « améliorer nettement la mise en œuvre des plans intégrés de gestion des ressources en eau à tous les niveaux, selon qu'il conviendra ».

56. Le secrétariat travaille avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à la mise en œuvre d'un projet en Asie du Sud-Est pour renforcer la capacité des décideurs de promouvoir des politiques et d'élaborer des plans en vue d'améliorer le traitement des eaux usées et leur réutilisation dans les zones urbaines et périurbaines. Dans le cadre de ce projet, des centres de ressources seront créés dans la région pour servir de centres d'orientation concernant l'expertise et la promotion des systèmes décentralisés de gestion des eaux usées.

#### **D. Un avenir urbain durable**

57. Le secrétariat contribue aux efforts déployés par les États membres et membres associés vers la réalisation du développement urbain inclusif et durable en entreprenant un certain nombre d'actions, notamment en facilitant l'appui technique en vue du partage régional des connaissances et de l'établissement de normes sur les questions essentielles du développement urbain. À cet égard, certaines des activités majeures entreprises par la CESAP sont exposées ci-après.

58. La CESAP travaille à un projet en collaboration avec Waste Concern, une organisation non gouvernementale qui promeut la gestion durable des déchets solides en faveur des pauvres dans les petites agglomérations et villes secondaires de la région Asie-Pacifique. Ce projet permet au secrétariat d'aider les gouvernements à élaborer des stratégies de gestion des déchets solides qui soient financièrement viables, écologiquement saines et favorables aux pauvres. Le projet s'est traduit par la création de centres intégrés et de récupération des ressources (IRRC) décentralisés dans huit villes au Bangladesh, au Cambodge, au Pakistan, à Sri Lanka et au Viet Nam, dans le but de récupérer la valeur générée par les déchets et d'offrir des moyens de subsistance aux pauvres des villes. Le modèle des IRRC utilise une technologie simple, se révèle peu coûteux, vise à être financièrement viable par la transformation des déchets organiques en compost et valorise les déchets recyclables issus de la séparation des déchets à la source. Ces centres permettent de recycler jusqu'à 90 % des déchets entrants, d'où une réduction considérable du volume des déchets mis en décharge et des coûts y afférents qui représentent une charge financière considérable pour les administrations locales.

59. La CESAP entreprend un projet intitulé « Mise en œuvre des systèmes communautaires intégrés d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées pour améliorer la résilience au changement climatique ». Dans le cadre de cette activité, le secrétariat a mis en place un projet pilote en collaboration avec le Département de la science et de la technologie de la région 7 et la municipalité de Cebu (Philippines) pour développer un système intégré de gestion des eaux de pluie et des eaux usées à l'école, et a collaboré avec la municipalité de Bandung (Indonésie) et l'Institut de technologie de Bandung pour créer un système intégré de gestion des eaux de pluie et des eaux usées avec la participation de la société civile afin de redonner vie à une rivière et d'élaborer des modèles locaux de gestion intégrée des eaux de pluie et des eaux usées pour certaines communautés.

60. Le secrétariat a appuyé les recherches effectuées dans le domaine des établissements écologiques pour les pauvres aux Philippines. Ainsi, une collecte plus efficace des eaux de pluie et l'aménagement des puits ont amélioré l'accès à l'eau de ces établissements, la sécurité alimentaire a été renforcée grâce à l'écologisation des communautés, le rafraîchissement passif est disponible et le risque d'érosion a été diminué.

61. De plus, un projet mené conjointement avec la Fondation Hilti et la Fédération d'aide aux sans-abri des Philippines et l'Action philippine en faveur des initiatives d'hébergement communautaire, intitulé « Application de technologies de construction non classiques pour loger les populations urbaines pauvres », a été l'occasion pour le secrétariat d'organiser plusieurs ateliers locaux et nationaux et des activités participatives visant à susciter auprès des parties prenantes un intérêt pour les matériaux de construction écologiques et peu coûteux et pour les systèmes de logement résilients, ainsi qu'à promouvoir des opportunités commerciales et rémunératrices, en particulier au moyen des coopératives sociales en faveur des pauvres. Des recherches techniques et commerciales sont en cours qui poursuivent les buts suivants: veiller à ce que les matériaux soient de haute qualité et résilients; élaborer un plan de financement pour développer la production de blocs de terre; et comprendre les marchés locaux et le contexte national en vue de la mise sur pied d'entreprises sociales de fabrication de matériau de construction à base de bambou et de noix de coco.

62. Par ailleurs, dans le cadre d'un projet commun avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et la Fondation Rockefeller intitulé « Renforcement des capacités des villes d'Asie du Pacifique d'augmenter leur adaptabilité aux incidences des changements climatiques », le secrétariat met la dernière touche aux préparatifs d'un guide pratique à l'intention des responsables politiques sur l'adaptation et la résilience aux changements climatiques pour les pauvres des villes, qui comprendra 30 bonnes pratiques adoptées dans toute la région de l'Asie et du Pacifique en matière d'adaptation aux changements climatiques pour les pauvres des villes. De plus, toujours dans le cadre de ce projet, un certain nombre d'exercices de renforcement des capacités à l'intention des responsables politiques et des principales parties prenantes sont prévus pour 2014 afin d'appuyer et de compléter la diffusion de cet outil.

63. Le secrétariat examine aussi les dernières théories et les pratiques actuelles dans le domaine de la planification urbaine écoefficace à l'échelon régional en vue de recenser les approches innovantes en matière d'aménagement urbain qui s'appuient sur la prise en compte des dimensions de la durabilité ainsi que l'amélioration de la viabilité et de la qualité de vie. Il a mandaté une étude portant sur l'aménagement des villes durables afin de promouvoir un partage des connaissances et un renforcement des capacités accrues en ce qui concerne les cadres de durabilité urbaine et les principes de planification.

64. Un projet sur la gouvernance municipale et le développement de l'infrastructure urbaine en Asie centrale a été mis en œuvre en collaboration avec le Centre pour la recherche économique, un institut de recherche créé par le Gouvernement ouzbek et le Programme des Nations Unies pour le développement grâce à un financement de la Fédération de Russie. Ce projet a permis de mettre en commun des expériences urbaines au moyen d'études de cas nationales afin de promouvoir la coopération régionale, et aux parties prenantes à l'échelon local d'établir une base de réseau plus large pour résoudre les problèmes posés par le développement urbain. Concrètement, ce projet s'est traduit par un niveau accru de sensibilisation et de connaissances chez les participants, ce qui sert de catalyseur à la poursuite des réformes municipales et à l'amélioration des infrastructures urbaines.

65. Concernant le renforcement de l'appui analytique et normatif aux États membres, le secrétariat a continué de travailler à l'édition 2014 du rapport sur l'état des villes en Asie et dans le Pacifique. Des spécialistes

élaborent des chapitres de fond sur les modèles d'urbanisation, l'économie urbaine, la société urbaine, l'environnement urbain et la gestion urbaine. La publication présentera aussi un examen des lacunes importantes à combler pour répondre aux défis urbains de la région, ainsi que de plusieurs questions urbaines émergentes en vue d'un engagement futur.

## **E. Faciliter l'établissement du programme régional en matière de développement durable**

66. Pour effectuer un examen complet du document final de Rio+20 et de ses implications pour la région Asie-Pacifique, ainsi que faciliter le dialogue entre les États membres et autres parties prenantes sur un éventail de mesures du suivi régionales, la CESAP, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Banque asiatique de développement, a convoqué la Réunion régionale Asie-Pacifique pour la mise en œuvre des résultats de Rio+20 (RIM) à Bangkok, du 22 au 24 avril 2013. Le secrétariat a procédé à une analyse approfondie portant sur les principaux résultats de Rio+20 et faisant une place aux questions à examiner par la région<sup>21</sup>.

67. La RIM a examiné, entre autres questions, le rôle de la CESAP en tant que plate-forme régionale de promotion du développement durable, dans l'esprit du document final de Rio+20 et des besoins de la région. En conséquence, la Commission, à sa soixante-neuvième session, a adopté deux résolutions spécifiques relatives au suivi régional de Rio+20, à savoir la résolution 69/4 sur le Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, et la résolution 69/9 sur l'exécution du Programme de partenariat pour une passerelle verte vers un suivi volontaire des résultats de Rio+20, « L'avenir que nous voulons ».

68. En application de la résolution 69/4, le Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 a été convoqué par le Gouvernement thaïlandais à Bangkok du 26 au 28 août 2013, avec l'appui du secrétariat. La Division de l'environnement et du développement a joué un rôle essentiel dans cette de réunion par l'établissement d'un document de fond intitulé « Vers la définition d'un programme transformateur pour le développement durable ». Ce document avait pour but de faciliter le débat ministériel afin d'analyser et de recenser d'une manière collective les problèmes clés de la région à résoudre à l'échelon des politiques dans le contexte de l'élaboration du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, en s'appuyant sur les enseignements fournis par le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement<sup>22</sup>. De plus, le secrétariat a collaboré avec un groupe d'organisations de la société civile<sup>23</sup> à la conduite de la consultation de la société civile en Asie et dans le Pacifique sur un cadre de développement

<sup>21</sup> Le document et le rapport sur la réunion sont disponibles aux adresses suivantes: <http://www.unescap.org/sustainable-development/forums/RIM2013/documents/RIM-RSDF-background-paper-0504.pdf>, et: [http://www.unescap.org/sustainable-development/forums/RIM2013/documents/EDD\\_UNCSD\\_RIM\\_3ER1.pdf](http://www.unescap.org/sustainable-development/forums/RIM2013/documents/EDD_UNCSD_RIM_3ER1.pdf), respectivement. On en trouvera aussi un résumé dans un document distinct (E/ESCAP/CED(3)/3).

<sup>22</sup> Disponible à l'adresse suivante: [http://apmd2013.unescap.org/documents/APMD2013\\_BackgroundNote.pdf](http://apmd2013.unescap.org/documents/APMD2013_BackgroundNote.pdf).

<sup>23</sup> Les partenaires étaient les suivants : IBON International, le Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement (APWLD), le Réseau de recherche Asie-Pacifique (APRN) et le Pacte asiatique des peuples autochtones (AIPP).

juste et transformateur pour l'après-2015, tenue les 23 et 24 août 2013 afin de leur permettre d'apporter leur contribution au Dialogue ministériel<sup>24</sup>.

69. En application de la résolution 69/9, le Gouvernement kazakh, avec l'appui du secrétariat, a organisé la première réunion des parties prenantes afin de rendre opérationnel le Programme de partenariat pour une passerelle verte à Astana, du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

70. Dans le cadre de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable, les commissions régionales ont été invitées à contribuer aux travaux du forum, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles. La création du forum a été décidée dans le document final de Rio+20, dans lequel il est déclaré que le forum pourrait, entre autres choses, exercer une action mobilisatrice, donner des orientations et formuler des recommandations aux fins du développement durable, suivre et passer en revue les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris en faveur du développement durable, améliorer l'intégration des trois dimensions du développement durable de manière holistique et intersectorielle à tous les niveaux et avoir un programme ciblé, dynamique et pragmatique, qui accordera l'attention voulue aux problèmes nouveaux et naissants que pose le développement durable.

71. Dans la résolution, l'Assemblée a décidé que la session annuelle du forum politique de haut niveau, organisée sous les auspices de la Commission économique et sociale, tirerait parti des processus préparatoires régionaux. Consciente de l'importance de la dimension régionale du développement durable, les commissions régionales ont été invitées à contribuer aux travaux du forum, notamment par des réunions régionales et sous-régionales annuelles, avec la participation, selon le cas, d'entités régionales pertinentes, des grands groupes et d'autres parties prenantes concernées. La CESAP organisera la première réunion préparatoire régionale au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2014.

72. Conformément à la résolution 67/3 de la Commission sur la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (MCED-7) se tiendra en 2015. Tenue au plus haut niveau des dialogues régionaux, la MCED-7 donnera à la région l'occasion d'un dialogue entre les États membres en vue de l'établissement du programme régional sur le développement durable<sup>25</sup>.

## V. Questions à examiner

73. Dans le contexte susmentionné, les États membres sont priés de fournir des orientations au secrétariat concernant ses travaux sur l'établissement du programme régional et l'appui à ce programme, en particulier de la manière suivante:

### A. Orientation du programme

74. Définir dans les grandes lignes l'orientation programmatique des travaux du secrétariat durant la période de l'après-Rio, en particulier dans les

<sup>24</sup> On trouvera le résultat du Dialogue ministériel dans un document distinct (E/ESCAP/CED(3)/3).

<sup>25</sup> Les préparatifs en vue de la MCED-7 font l'objet du document E/ESCAP/CED(3)/4.

domaines suivants: la durabilité environnementale; la promotion de l'accès aux services énergétiques, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables; la gestion des ressources en eau et l'assainissement; le développement urbain durable, notamment les orientations relatives à la mise en œuvre des résolutions pertinentes adoptées par la Commission à sa soixante-neuvième session.

75. Identifier les mesures prioritaires en matière d'appui aux politiques, de besoins de renforcement des capacités et de collaboration avec les gouvernements membres dans la région Asie-Pacifique pour la conception et la mise en œuvre des politiques d'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

## **B. Établissement du programme régional**

76. Définir le format, les modalités, le calendrier et les autres informations organisationnelles, ainsi que l'axe principal concernant les réunions régionales et sous-régionales, dont les résultats escomptés permettront d'enrichir les réunions annuelles du Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

77. Identifier la manière d'assurer une participation efficace des grands groupes et autres parties prenantes à ces réunions régionales et sous-régionales.

78. Établir la coopération régionale nécessaire et le programme relatif aux domaines thématiques qui renforceront la prise en compte des dimensions environnementale, sociale et économique du développement.

---